

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'Hérault
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
et bulletin de liaison des maires

5 octobre 2010

Spécial Zak

S O M M A I R E

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

ARRÊTÉ N° 2010/01/2978

Nomination des membres temporaires de la commission nautique locale2

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

ARRÊTÉ N° 2010/01/2978

Nomination des membres temporaires de la commission nautique locale



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Direction interdépartementale
des territoires et de la mer
Délégation mer et littoral

Sète, le 5 OCTOBRE 2010

ARRÊTÉ N° 2010/01/2978

relatif à la nomination des membres temporaires de la commission nautique locale

Le Préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret 82-635 du 21 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets sur les services des affaires maritimes ;
Vu le décret 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
Vu le décret du 11 décembre 2008 nommant M. Claude BALAND, préfet hors classe, en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;
Vu l'arrêté conjoint de la Préfecture Maritime de Méditerranée et de la Préfecture de l'Hérault, n° 76/97 du 13/10/1997, portant délégation de l'exercice de la présidence de la commission nautique locale ;
Vu l'arrêté n° 090110561 du 22 septembre 2009 de la Direction des ressources humaines du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer en charge des techniques vertes et des négociations climat nommant M. Raynald VALLÉE, Administrateur en chef de 2ème classe, en qualité de directeur régional des affaires maritimes du Languedoc-Roussillon à compter du 1er septembre 2009 ;

Vu l'arrêté de la Préfecture de l'Hérault n° 2009-I-2550 du 29 septembre 2009, donnant délégation pour la nomination des membres temporaires de la commission nautique locale à M. VALLEE Gérald, directeur interdépartemental des affaires maritimes de l'Hérault et du Gard ;
Vu l'arrêté de la Préfecture de l'Hérault n° 16-2009DD du 30 septembre 2009, donnant subdélégation de signature à Monsieur Jean-Luc DESFORGES-BISKUPSKI, inspecteur principal des affaires maritimes ;
Sur proposition de Madame la directrice interdépartementale des territoires et de la mer de l'Hérault et du Gard ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La commission nautique locale est appelée à examiner et à donner son avis sur le projet de zone réglementée au droit de l'hélicoptère provisoire du Centre Hospitalier du Bassin de Thau ;

Article 2 :

Outre les membres de droit prévus à l'article 5 du décret 86-606 susvisé, la commission est composée des membres temporaires ci-dessous :

CATÉGORIE DE MARIN	TITULAIRE	SUPLÉANT
<i>Professionnels (Pêche)</i>	M. MORENO Denis 6, chemin Fiend 34340 MARSEILLAN	M. RICARD Jean-Marie chemin de la catonnière 34140 BOUZIGUES
<i>Professionnels (SNSM)</i>	M. JEANJEAN Luc 4 bis chemin de la Rouquette 34140 MEZE	M. XAÉ Jean-Marc Résidence caserne d'Ypres Av. de Villeveyrac 34140 MEZE
<i>Plaisanciers et milieu maritime (Thau Kiteboard club)</i>	M. CHARPENTIER Eric 18, rue JJ Rousseau 30000 Montpellier	M. FRIGARA Antoine 819 ter by. JM Grandgent 34200 SÈTE
<i>Plaisanciers et milieu maritime (Ligue LR et comité départemental Kitesurf)</i>	M. GILLES Yves mas d'Allègre 34380 MAS DE LONDRES	PUJOL Michel 22, imp des terrasses ensoleillées 34670 BAILLARGUES
<i>Plaisanciers et milieu maritime (voile et P-à-V Voile Fun Sète)</i>	M. AIRAULT Luc base nautique Miaille & Munoz 27 rue des fauvettes 34200 Sète	M. LUBAC Stéphane base nautique Miaille & Munoz 27 rue des fauvettes 34200 Sète

Article 3 :

La commission se réunira, sur convocation de son président délégué, le 19 octobre 2010 à 14H30 dans les locaux de la délégation mer et littoral : 16 rue Hoche, 34200 Sète

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture du département de l'Hérault, la directrice interdépartementale des territoires et de la mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault.

Sète,

Le 5 OCTOBRE 2010

Pour le préfet et par délégation

L'inspecteur principal des affaires maritimes

Jean-Luc DESFORGES

Pour copie conforme aux originaux déposés aux archives de la Préfecture

Montpellier le **5 octobre 2010**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Patrice LATRON

Toute correspondance concernant le Recueil des Actes Administratifs doit être adressée à M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, Direction des Ressources Humaines et des Moyens, Bureau des Moyens et de la Logistique.

Le recueil n'est pas vendu au numéro. Cependant, les organismes privés et particuliers peuvent souscrire des abonnements annuels (1er janvier au 31 décembre) au tarif de 76 euros l'abonnement. Leur demande, accompagnée d'un chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de M. le Régisseur des Recettes de la Préfecture de l'Hérault, doit parvenir à l'adresse précisée ci-dessus.

Tous les originaux des arrêtés publiés dans le recueil peuvent être consultés à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Pôle Juridique Interministériel